

(1)

(N^o 285.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1895.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1896 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. EEMAN.

MESSIEURS,

Le projet de loi contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1896 a été adopté par toutes les sections, sans observations.

Le procès-verbal de l'une d'entre elles, cependant, mentionne la réserve « des observations présentées pour le budget de 1895 ».

Pareille réserve est évidemment de droit, et elle peut s'appliquer à l'ensemble des articles du budget.

Au cours de l'examen en section centrale, un membre a signalé au Gouvernement l'intérêt qui s'attache à la prompte solution des questions relatives à l'usage fait par l'État des locaux où est installée l'École de bienfaisance de Reckheim.

Le projet a été voté à l'unanimité. La section centrale a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,

A. EEMAN.

Le Président,

P. TACK.

(1) Budget, n^o 123, IV.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. BILAUT, EEMAN, COLAERT, DE JAER et INDEKEU.
